



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 10 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE LOI ACTIVITE ET CROISSANCE

Le volet pouvoir d'achat à la trappe ?

Alors que le Ministre de l'Economie vient de présenter en Conseil des Ministres son projet de loi Activité et Croissance, l'UFC – Que Choisir s'alarme de voir ce texte vidé de sa substance consumériste initiale, et appelle les parlementaires à se saisir de leur pouvoir d'amendement pour réintroduire des mesures favorables aux consommateurs... donc à l'activité et à la croissance.

Si le débat autour de ce texte de loi se focalise sur l'extension du travail dominical, c'est bien sa réorientation qui devrait interpeler. Présenté à l'origine par Arnaud Montebourg comme un texte en faveur du pouvoir d'achat, on ne peut que déplorer l'absence criante de mesures en faveur des consommateurs, en particulier dans les trois domaines suivants.

Médicaments sans ordonnance : une mauvaise nouvelle pour l'accès aux soins

Les mesures pour améliorer l'accès aux soins en diminuant le coût de la santé pour les ménages sont ainsi aux abonnés absents. En particulier, alors qu'une majorité de pays européens a ouvert la distribution des médicaments sans ordonnance aux grandes surfaces et parapharmacies, sous le contrôle strict de pharmaciens, le gouvernement est revenu en arrière sur une mesure qui aurait pourtant permis 270 millions d'euros d'économies par an.

Pièces détachées automobiles : le maintien de prix artificiellement élevés

De même, malgré les recommandations de l'Autorité de la Concurrence, les pouvoirs publics ont reculé dans leur volonté initiale de libéraliser le marché des pièces détachées automobiles. La France reste ainsi le dernier grand marché automobile européen à appliquer le monopole sur la vente de pièces de carrosserie, ce qui signifie que le consommateur n'a ni la possibilité d'acheter des pièces « constructeurs » dans des réseaux de distribution indépendants, ni accès à des pièces alternatives fabriquées et distribuées par des indépendants. Les économies potentielles pour les consommateurs sont pourtant gigantesques, pouvant atteindre 400 millions d'euros¹.

La rente du secteur bancaire préservée

Autre grand oublié, et non des moindres, du projet de loi Macron : le secteur bancaire. Pourtant, par deux études récentes, l'UFC – Que Choisir a mis en évidence l'énorme rente dont jouissent les établissements bancaires, faute de concurrence suffisante. Les consommateurs pourraient ainsi gagner au moins 210 millions d'euros par an si leur liberté de choix en matière de cautionnement bancaire était réelle, tandis que l'instauration de mesures favorables à la mobilité bancaire dégagerait 2 milliards d'euros d'économies annuelles.

Près de 3 milliards d'euros de gains de pouvoir d'achat pour soutenir l'activité

En s'attaquant à ces rentes jusqu'ici épargnées, le gouvernement rendrait près de 3 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux consommateurs. Une manne qui, réinjectée par la consommation dans de nouveaux secteurs économiques, serait à même de soutenir une croissance chancelante... objectif affiché du gouvernement avec cette loi.

Devant l'urgence de mesures ambitieuses en faveur des consommateurs, pour soutenir le pouvoir d'achat et l'activité économique, l'UFC – Que Choisir est décidée à intervenir auprès des parlementaires pour qu'ils introduisent par amendement ces mesures favorables aux consommateurs, et par conséquent à l'économie française toute entière.

¹ Estimation à partir d'un scénario de baisse des prix de 14 % en 2 ans, selon la Commission européenne